

Communiqué de presse
29 septembre 2025

**ENCOURAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
DANS LE SECTEUR DE L'AUTONOMIE EN ESSONNE ET SEINE-ET-MARNE**
Un partenariat renforcé en Île-de-France

La Maison de l'emploi et de la formation grand Paris sud (MDEF GPS) et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) annoncent la signature d'une convention de partenariat visant à renforcer la prévention des risques professionnels dans les établissements médico-sociaux et les services autonomie à domicile (SAD) des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins en accompagnement, les métiers du grand âge et du handicap font face à des défis majeurs, notamment en matière de prévention des risques professionnels comme les troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux et de chutes. Cette collaboration entre la MDEF GPS, via sa Plateforme des métiers de l'autonomie 77-91 (PDMA 77-91), et la Cramif s'inscrit dans une démarche proactive pour améliorer les conditions de travail et promouvoir une culture de la prévention au sein de ces secteurs.

Objectifs du partenariat

Cette convention, signée pour une durée de trois ans, repose sur trois axes principaux :

1. **Partage d'expertises** : Les deux structures s'engagent à mutualiser leurs connaissances et à échanger des informations sur les dispositifs de prévention et d'accompagnement existants, notamment les aides financières de la Cramif et les actions de sensibilisation de la PDMA 77-91.
2. **Construction d'une offre concertée** : La Cramif contribuera à l'élaboration des projets de la PDMA 77-91 en apportant son expertise en prévention des risques professionnels, tandis que la MDEF GPS intégrera l'offre de prévention de la Cramif dans ses initiatives territoriales.
3. **Promotion des dispositifs** : Les deux partenaires relayeront leurs actions respectives auprès des acteurs du secteur, via des ateliers, des outils numériques et des événements, pour maximiser leur impact.

Un engagement pour l'avenir

Un comité de pilotage réunissant les deux parties se réunira au moins une fois par an pour assurer le suivi des actions. Ce partenariat illustre une volonté commune de fédérer les acteurs du territoire pour relever les défis du vieillissement et du handicap, tout en garantissant des conditions de travail optimales pour les professionnels.

David Clair, directeur général de la Cramif, ajoute : « La Cramif est fière de collaborer avec la MDEF GPS pour renforcer la prévention des risques professionnels dans le secteur de l'autonomie. Grâce à notre expertise, nous proposons des formations spécialisées, des parcours d'accompagnement personnalisés pour les employeurs, des subventions pour financer des équipements et des mesures de prévention, ainsi que des outils pratiques pour réduire les risques comme les troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux. Ce partenariat permettra d'amplifier notre impact auprès des établissements et des salariés en Essonne et Seine-et-Marne. »

À propos de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Cramif verse des prestations (pension d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs d'appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Contacts presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr